

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL DE VIE SOCIALE DU 19 SEPTEMBRE 2017

Présentes : Mme LE ROUX - Sœur Rosalie KERVELLA - Sœur Marie-Claire FROGER - Sœur Marie LEON -Anne NEDELEC - Stéphanie MENEREUILT – Jeannine Ropars – Sœur Odette Piquet– Mme Jeannine Lirzin – Mr Philippe Chéron -

Excusés : Père L'Hénoret -Véronique Hubert

Un rapide résumé sur les évènements qui se sont déroulés au sein de l'EHPAD

-La journée des voisins du jeudi 1^{er} juin 2017 : pique nique dans le parc entre les 2 EHPAD
Très belle journée appréciée par les résidents.

-La journée des familles du 16 septembre

Dans l'ensemble tous étaient très contents. Les familles ont apprécié la réunion avant le repas ; cela leur a permis de se rendre compte de ce qui se passe à l'EHPAD avec les différents professionnels qui accompagnent.

1. Contrat de séjour

Modification du contrat de séjour actuel de 7 à 18 pages sans les annexes. Demande de mise aux normes applicable depuis le 1^{er} juin.

Ce qui a été modifié est détaillé :

-Art 4 page 7 Objectifs généraux de prise en charge

« Liberté d'aller et venir »

Favoriser l'exercice de sa liberté d'aller et venir, conformément aux dispositions du décret n°2016-1743 du 15 Décembre 2016.

-Art 5-4 page 9 Le linge et son entretien, les produits d'hygiène courant.

Le linge personnel est lavé par l'EHPAD. Le linge délicat n'est pas pris en charge par l'établissement. L'EHPAD demande de bien veiller à identifier le linge personnel et de veiller à son renouvellement.

L'établissement assure la fourniture du linge domestique (draps, linge de toilette, serviette de table), mais ne doit pas fournir les produits d'hygiène composant la trousse de toilette.

-Art 5-5 Prestations d'animation de la vie sociale

Une précision sur l'équipe de bénévoles MONALISA participant activement et quotidiennement au sein de l'Etablissement en collaboration avec les salariés.

-Art 6 page 11 Directives anticipées

Les directives anticipées (détaillées en annexes) la personne s'engage à en informer le médecin coordonnateur. C'est exprimer la volonté en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux relatives à sa fin de vie.

Après consentement de la personne accueillie celles-ci sont intégrées au dossier de soin et /ou à son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PAP).

-Art 7 Conditions financières

Rappel sur le prix de journée

-Tarif d'hébergement fixé à 53,49 € en hébergement permanent

L'ensemble des prestations administration, hôtelier, restauration, entretien et animation.

-Talon dépendance : fixé à 5,48 €

L'ensemble des prestations d'aide et de surveillance qui n'est pas lié au soin mais à la dépendance selon la grille AGGIR

-Le reste à charge : fixé à 58,97 €/j validé par le Conseil Départemental.

-Art 8-4 page 15 Décès de la personne accueillie

Ici une précision a été ajoutée au sujet de la libération de la chambre suite au décès dans un délai maximum de 8 jours. Les frais seront entièrement dus jusqu'à la libération des locaux, au plus tard 8 jours à compter de l'information du décès.

Page 18 et dernière page du contrat de séjour

Il y a ici le détail des documents remis lors de l'admission à savoir :

Livret d'accueil, la charte, le règlement de fonctionnement, le PAP et la présentation du Conseil de la vie sociale et sa composition (CVS).

2 .Projet Architectural

Mettre aux normes les chambres du bâtiment A au Rez de chaussée 1^{er} et 2^e étage. Pour cela une création d'une extension de 38 chambres est nécessaire. Une restructuration du bâtiment est également prévue pour des locaux plus adaptés, des salles à manger plus grande, des lieux de stockage centralisés, une salle d'animation plus spacieuse, une partie regroupée des bureaux administratifs

Le projet pourrait débuter fin décembre 2018 pour une fin de travaux en 2021.

Une dépense a été estimée à 8,6 millions d'euros. La congrégation peut participer à une hauteur de 3,6 million. Une demande de subvention à l'ARS ainsi qu'au conseil départemental a été faite courant juillet.

3. Fréquence du CVS

Il a été décidé de se réunir 4 fois par an, tous les 3 mois.

La prochaine réunion aura lieu le 24 Janvier 2018

4 .Questions diverses

« Comment faire comprendre à sa voisine de table qu'il faut patienter jusqu'à l'arrivée du personnel soignant ? »
Après Le repas de midi certains résidents ont besoin d'aide pour retourner dans leurs chambres et prendre l'ascenseur. La question va être transmise à Sylvie l'IDE Co lors des transmissions avec l'équipe pluridisciplinaire afin de trouver une solution adaptée. A savoir que le personnel soignant accompagne d'abord les résidents qui restent déjeuner aux étages avant de descendre dans la grande salle à manger du rez de chaussée.

Prochains évènements

26 Septembre Sortie Résidents-Salariés à St Anne D'Auray, à l'EHPAD Lann Eol

5 octobre Sœur Marie CONNAN fête ses 100ans

18 octobre Loto + gouter

23 novembre Raclette

8 Décembre Fête de la congrégation,

20 décembre Spectacle de Noel suivi d'un gouter.

La prochaine réunion aura lieu le 24 Janvier 2018